

**Commune de Notre-Dame de Bondeville**

REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2019-176**

**Circulation réglementée dans l'emprise des travaux de taille de haie et de débroussaillage réalisés par l'entreprise HANDY JOB rue des Longs Vallons, RD 66, du 28 octobre au 05 novembre 2019**

Madame le Maire,  
VU, le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU, les dispositions du Code de la Route en vigueur,  
VU, le règlement de voirie métropolitain adopté par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2019,  
VU, la demande formulée par l'entreprise HANDY JOB sise 1022 rue Antoine de Saint-Exupéry 14760 BRETTEVILLE SUR ODON, laquelle va réaliser rue des Longs Vallons, des travaux de taille de haie et de débroussaillage,  
CONSIDERANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de cet axe,

**ARRÊTE CE QUI SUIT :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'entreprise HANDY JOB interviendra **du 28 octobre au 05 novembre 2019**, rue des Longs Vallons, RD 66, du PR 5+480 au PR 5+930.

**Article 2 :** Pendant toute la durée des travaux :

- la chaussée sera rétrécie au droit du chantier,
- le stationnement sera interdit au droit du chantier
- la mise en place, le maintien et le retrait de la signalisation spécifique au chantier seront à la charge de l'entreprise HANDY JOB, de jour comme de nuit.

**Article 3 :** Il est possible, dans un délai de deux mois à compter de la date de la publication de cet arrêté :

- Soit de saisir d'un recours gracieux Madame le Maire,
- Soit de saisir d'un recours contentieux le Tribunal Administratif de Rouen.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application du présent arrêté.

**Article 4 :** Les infractions au présent arrêté seront constatées par un procès-verbal et poursuivies conformément aux dispositions du Code la Route.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie, à Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Duclair, au Commissariat de Police de Maromme, à Monsieur le Directeur du SAMU, à la Direction des Déchets et à la Direction des Transports de la Métropole, aux services techniques municipaux, à Monsieur le Chef de Police Municipale et notifié à l'entreprise HANDY JOB par la Métropole Rouen Normandie.

Fait à Notre-Dame de Bondeville,  
Le 15 octobre 2019



Madame le Maire,

  
Myriam MULOT